Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 87 (1978)

Heft: 6

Vorwort: Des enveloppes, des timbres-poste, un vol spécial, un baptême...

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



LA MEDAILLE REPRODUITE CI-DESSUS PEUT ETRE ACQUISE AUPRES DE LA CROIX-ROUGE SUISSE AUX PRIX SUIVANTS:

BRONZE PATINE : ARGENT 925/1000 OR 18 CARATS :

Fr. 140.-





LA MEDAILLE REPRODUITE CI-DESSUS PEUT ETRE ACQUISE AUPRES DE LA CROIX-ROUGE SUISSE AUX PRIX SUIVANTS:

BRONZE PATINE : ARGENT 925/1000 OR 18 CARATS :

Fr. 65.-Fr. 140.-Fr. 1480.-

Des enveloppes, des timbres-poste, un vol spécial, un baptême...

A titre de rappel

A deux reprises déjà, nous avons annoncé l'événement que représenteront, le 24 octobre prochain, le vol spécial Berne-Genève du nouveau Jet-Ambulance HB-VFB de la Garde aérienne suisse de sauvetage (GASS), à bord duquel seront transportées les enveloppes spéciales mises en vente par la Croix-Rouge suisse, ainsi que le baptême de l'appareil, à l'aéroport Genève-Cointrin.

Cet événement figure au nombre des diverses manifestations organisées cette année dans toutes les régions du pays pour marquer le 150e anniversaire de la naissance d'Henry Dunant.

Ces enveloppes spéciales, comment et où se les procurer?

Pour se les procurer, il ne faut plus trop tarder, le dernier délai pour les commandes étant fixé au 30 septembre 1978. Nous précisons: une commande est en fait le versement préalable de 4 francs (par enveloppe désirée) sur le compte de chèques postaux 30-877 de la Croix-Rouge suisse, à Berne. On indiquera au dos du bulletin de versement le nombre d'enveloppes désirées et la mention «Vol spécial Berne—Genève».

Peut-on arrondir, à titre de don à la CRS, le montant versé?

Evidemment! Chaque don, même modeste, est le bienvenu! Ainsi, M. X. qui souhaite obtenir 4 enveloppes à 4 francs et nous en versera 20, nous fera un don de 4 francs! A titre de remerciement et de quittance, il recevra, en sus de ses 4 enveloppes à 4 francs commandées, une vignette mentionnant la somme globale de 20 francs. Cette vignette n'a aucune valeur nominale (voir celles qui sont présentées sur cette page). Relevons qu'il existe ainsi

des vignettes marquées à 5, 10, 20, 50, 100, 500 et 1000 francs! Si M. X., pour obtenir quatre enveloppes nous verse 32 francs, il aura donc fait un don de 16 francs à la Croix-Rouge suisse. Il recevra par conséquent, en même temps que les 4 enveloppes commandées le nombre de vignettes-quittances équivalant à la somme totale payée par lui (p. ex., 8 vignettes à 4 francs, ou 1 vignette à 20 francs et 3 à 4 francs, etc.). Ces vignettes, nous le répétons, n'ont, bien entendu, ni valeur nominale, ni valeur d'affranchissement, mais pourront être collées au dos des enveloppes spéciales. Elles ne seront pas oblitérées par les PTT. Nos lecteurs auront reconnu qu'elles représentent l'avers et le revers de la médaille «150e anniversaire d'Henry Dunant» mise également en vente cette année.

Les enveloppes spéciales commandées et reçues, que faire?

Les retourner jusqu'au 10 octobre 1978 au plus tard (date du timbre postal), munies des adresses auxquelles elles devront parvenir et dûment affranchies à: Croix-Rouge suisse, Administration des finances, Taubenstrasse 8, case postale 2699, 3001 Berne. Cet envoi pourra se faire au moyen de l'enveloppe-réponse qui sera jointe au pli contenant les enveloppes vierges commandées et les vignettes-quittances. Les enveloppes spéciales qui parviendront à la CRS après le 10 octobre 1978 ne seront pas acheminées à Genève par le vol spécial du 24 octobre 1978, mais seront néanmoins transmises à leurs destinataires par voie postale ordinaire, donc sans oblitération particulière.

L'affranchissement

Chaque enveloppe devra êtra affranchie à raison d'un timbre de 40 ct. au minimum

(pour la Suisse). Si elle doit être expédiée à l'étranger, se renseigner auprès d'un office postal.

Le timbre à l'effigie d'Henry Dunant (valeur 40 ct.) qui sera émis le 14 septembre prochain s'y prêtera particulièrement bien. Il pourra naturellement être utilisé sous forme de bloc de quatre. Cependant tout timbre suisse encore valable pourra servir. Les fantaisies sont admises!

Pour le prix de 40 francs...

Il existe en outre des enveloppes spéciales numérotées coûtant 40 francs l'une. Elles portent une information sur l'avion utilisé pour le vol spécial Berne-Genève et la signature autographe du pilote.

Enfin, le vol spécial

Le vol spécial à bord du nouveau Jet-Ambulance HB-VFB de la GASS aura lieu, nous l'avons dit, le 24 octobre 1978. L'appareil s'envolera de l'aéroport de Berne-Belpmoos et atterrira quelque 60 minutes plus tard à Genève-Cointrin, où les enveloppes spéciales qu'il aura transportées seront confiées aux PTT qui les oblitéreront (oblitération spéciale également à l'effigie d'Henry Dunant) et procéderont à leur expédition. Les enveloppes spéciales portant trois fois le portrait d'Henry Dunant - sur la vignette, sur le timbre et sur le tampon d'oblitération sont appelées «enveloppes maxi» par les philatélistes. Cela pour les profanes!

Le baptême

En présence de la presse et d'autres invités. Le président du CICR, M. Alexandre Hay, procédera au baptême du Jet-Ambulance qui portera désormais le nom d'*Henry Dunant*.